

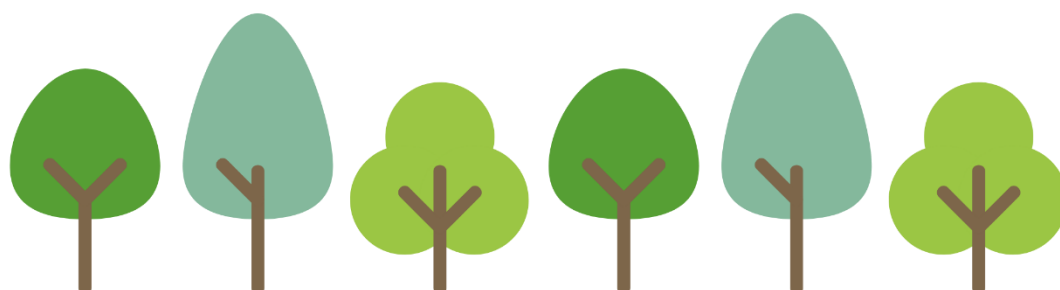


Baie
du-Febvre



La V'Oie de Baie-du-Febvre

Mai 2023



MAI

**MOIS DE
L'ARBRE**

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité de Baie-du-Febvre vous invite à une distribution d'arbres gratuite!

31 mai 2023

17h00 à 19h00

PARC DES LOISIRS
288, rue Principale



**REMISE GRATUITE
D'ARBRES ET DE
SEMENCES DE
FLEURS APPRÉCIÉES
DES POLLINISATEURS**
N'OUBLIEZ PAS VOTRE SAC

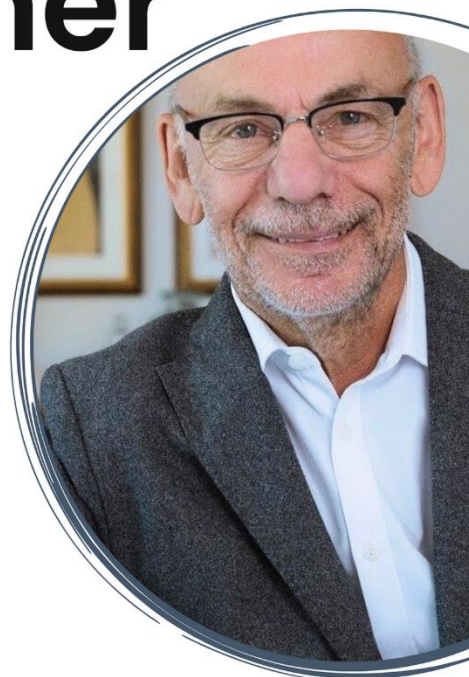
MERCI

Les arbres sont fournis gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par l'entremise de l'AFSQ.

Conférence par André Provencher

J'ai 72 ans maman. Suis-je vieux pour autant?

Né à Baie-du-Febvre, **André Provencher** a connu une carrière captivante dans le domaine des médias. À 72 ans, il est toujours actif dans le milieu des affaires. En conférence, il nous entretiendra de son parcours professionnel mais aussi, il abordera différents thèmes de son livre ***J'ai 72 ans maman. Suis-je vieux pour autant ?***, dont :



- La famille et ses fières origines;
- Son parcours professionnel guidé par ses mentors;
- Les effets de la pandémie ressentis par ses proches :
 - L'isolement de sa mère souffrant d'Alzheimer dans une résidence de Verdun (où on l'avait installée 10 jours avant le début de la pandémie);
 - Le déficit de soins pour son frère Jean, victime d'un cancer et d'un AVC;
 - Le cancer de son épouse;
- Ses réflexions sur la dévalorisation des personnes âgées dans notre société, aggravée par la pandémie;
- La connotation du mot « vieux » par rapport à « aîné »;
- Entrepreneur à 72 ans.



16 mai 2023



19 h 00



Bibliothèque de Baie-du-Febvre

Inscription obligatoire avant le **15 mai** à la bibliothèque
ou en appelant au 819 519-6422, poste 2.

Mai 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
30	1 Séance du conseil  Baie du-Febvre 2 ^e VERSEMENT TAXES MUNICIPALES	2 	3 Dîner des ELLES 	4 	5	6
7	8	9 	10 BINGO FADOQ 	11 	12	13
14	15	16  Conférence à la bibliothèque	17	18 	19	20
21	22	23 	24	25  COLLECTE DES ENCOMBRANTS	26	27
28	29	30 	31	1	2	3



Avec une meilleure accessibilité

**AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
de Baie-du-Febvre**

Mercredi 10 mai à 19 h 00

Bienvenue aux membres et non-membres

Merci de participer en grand nombre!

Tous les mardis - À partir du 2 mai
De 9h30 à 10h30 - Au Centre communautaire

Venez faire des **exercices en douceur**, debout ou à l'aide d'une chaise. Lucie Talbot vous guidera pendant cette heure.

ACTIVITÉ GRATUITE - OUVERT À TOUS!

Vous devez porter des chaussures appropriées pour le sport.



Venez dîner avec les ELLES de Baie-du-Febvre lors de leur dîner mensuel qui aura lieu le **mercredi 3 mai** à 11h30 à la Rôtisserie Guay de St-Grégoire.

Joignez-vous à nous, entre voisines, entre amies pour un petit brin de jasette autour d'un bon repas.

Il est **très important** de réserver votre place dès aujourd'hui auprès de Madeleine au 450-783-6270 ou Lucie 450-783-3108.

Il y a possibilité de faire du co-voiturage.

Des nouvelles de notre municipalité

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 1er mai 2023, à l'Hôtel de ville situé au 298 Rte Marie-Victorin à compter de 19h30.

DATES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE LA RÉCUPÉRATION

Dates à retenir

Ordures ménagères : 4, 18 mai 2023

Récupération : 11, 25 mai 2023

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le jeudi 25 mai 2023.

2^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que la date d'échéance du deuxième versement de taxes municipales est le 1^{er} mai 2023.

PERMIS DE BRÛLAGE ET FEU À CIEL OUVERT

Un permis de brûlage est requis pour toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert. SEULEMENT les branches et les racines sont autorisées.

Vous devez OBLIGATOIREMENT obtenir l'autorisation de l'Officier municipal au 819 519-6422, poste 1. Cela permettra également d'éviter que les pompiers se déplacent sans raison.

VENTE DE GARAGE SANS PERMIS

Tous les citoyens de notre municipalité pourront tenir une vente de garage GRATUITEMENT (sans permis) la fin de semaine du 10 et 11 juin 2023.

Pour les personnes intéressées à se regrouper, il y aurait des possibilités (exemple : Parc des Générations...). Il faut communiquer et réserver à l'avance en téléphonant à l'Hôtel de Ville au 819-519-6422 poste 1.

EN CAS DE PLUIE, l'activité pourra être reportée la fin de semaine suivante soit les 17 et 18 juin 2023.

MAI MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Dans le cadre du Mois de l'Arbre et des Forêts, il y aura une distribution gratuite d'arbres fournis gracieusement par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

De plus, la Municipalité remettra des semences de fleurs appréciées des papillons et des pollinisateurs.

La distribution aura lieu le jeudi 31 mai prochain. L'activité se tiendra au parc des Loisirs. Surveillez la publicité prochainement!

À GAGNER
1 certificat cadeau de 40\$
ou 1 boîte de produits
de La maison Bibi (38\$).

2 façons de participer:
www.rigidbny.com
Facebook bac bleu

CONCOURS
FÊTE DES MÈRES

QR code linking to the contest details.

RIGIDBNY

LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)

Par courriel à : journalbaie@hotmail.com

819 519-6422, ext. 1

Mise en page

Marie-Noëlle Lavertu

Adjointe à la direction

Impression

Municipalité de Baie-du-Febvre

Tirage 489 exemplaires

“ au conseil MUNICIPAL

PAVAGE DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil municipal a retenu l'offre de services du Groupe 132 pour les travaux de pavage au stationnement arrière à l'Hôtel de ville, pour un montant de 24 525 \$ + taxes.

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS

Un projet de règlement a été présenté et un avis de motion a été donné à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement relatif à la création d'un fonds réservé pour les élections sera adopté. L'avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Nicolas Dujardin. Il a été résolu qu'un montant de 2 500 \$ provenant des surplus accumulés non affectés pour les exercices financiers 2022 et 2023 sera affecté au fonds lié aux élections.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA

La Municipalité de Baie-du-Febvre met actuellement à jour sa politique et son plan d'action en faveur des aînés pour 2023-2025. Le conseil municipal a résolu de participer à la demande collective de la MRC Nicolet-Yamaska auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le soutien et la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés. Ceci permettra de soutenir le comité de suivi local qui s'assurera du bon déroulement de la démarche MADA à Baie-du-Febvre.

BALAYAGE DES RUES

Les services des Entreprises Clément Forcier Inc. ont été retenus pour le balayage des rues de la municipalité au prix de 100 \$ / heure + surcharge de carburant pour le balai mécanique et de 90 \$ / heure + surcharge de carburant pour la laveuse de rues.

VIDANGE DES BOUES

Le conseil a résolu de retenir les services professionnels de Techni-Consultant à titre de collaborateurs externes pour l'accompagnement concernant la vidange des boues ainsi qu'un soutien administratif et technique durant les travaux, pour un montant de 9 825 \$ + taxes.

ÉLABORATION DU TABLEAU DE BORD D'AIDE À LA DÉCISION – MANDAT D'INGÉNIEUR

La Municipalité de Baie-du-Febvre a obtenu une aide financière de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux. Dans le cadre de ce programme, un *Tableau de bord d'aide à la décision*, incluant l'intégration des actifs municipaux dans une base de données de géomatique, l'établissement des cycles de vie de chaque type d'infrastructure, l'estimation des coûts unitaires des interventions et leur valeur de remplacement, sera livré. L'entreprise PLP Consultants a été mandatée pour un montant de 4 000 \$ + taxes pour la réalisation de ce tableau de bord dans le cadre du programme d'aide financière.

Dans le cadre de ce même programme, un mandat d'architecture a été donné à la firme TBMaestro inc. pour la réalisation d'un rapport concernant l'état des actifs, pour un montant de 18 000 \$. Enfin, un mandat d'arpentage a été donné au Groupe Synergis pour effectuer un relevé des éléments de surface manquants dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs, pour un montant maximum de 4 000 \$ + taxes.

AVIS DE MOTION – BALISES DE REPÉRAGE

Un projet de règlement a été présenté concernant l'installation de balises de repérage sur le territoire de la Municipalité de Baie-du-Febvre afin de faciliter le repérage des adresses par les services d'urgence. L'avis de motion a été donné et le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 270-01-17

Le second projet de Règlement numéro 312-03-23 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Baie-du-Febvre a été adopté.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE SENTIER PÉDESTRE

Le conseil municipal a autorisé Mme Maryse Baril à déposer et signer des demandes d'aide financière aux volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité pour un projet d'aménagement de sentier pédestre dans le périmètre urbain de la Municipalité de Baie-du-Febvre.

NOMINATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Baie-du-Febvre a été nommé et est désormais constitué de Mme Colette Fréchette Beausoleil (élue), M. François Gouin (résident), M. Denis Beausoleil (résident), M. Martin Parent (Officier municipal) et Mme Maryse Baril (directrice générale).

Messages de la Fabrique

Paroisse Assomption de la Vierge Marie

Pourquoi payer la C.G.A. (dîme)?

La réponse est bien simple : parce qu'une Fabrique existe d'abord et avant tout pour la pastorale. Les services incluent les salaires du prêtre, de l'agente de la pastorale, du personnel du secrétariat et comptabilité.

Actuellement, nous vivons une baisse accrue de la contribution C.G.A.-Dîme dans nos cinq communautés. Voilà un point important que nous soumettons à votre réflexion.

Votre conseil de Fabrique Assomption de la Vierge Marie.

Aménagement dans nos 5 cimetières

Règlement 6.7 du cimetière 2016 pour nos 5 communautés : Aucun ouvrage funéraire ne peut-être érigé ou déplacé sur un lot sans l'autorisation écrite préalable et expresse de la Fabrique. Le concessionnaire ne peut procéder à l'identification du lot sans l'approbation préalable de la fabrique. Aucune délimitation n'est autorisée par une clôture, une haie, des chaînes ou tout autre moyen. Il ne doit y déposer, semer ou planter ni bouquet, ni arbuste, ni arbre et la surface doit être entièrement recouverte de gazon. Le dépôt ou l'installation d'arrangements floraux sur le monument est permis.

Diane Ayotte Lemire, secrétaire.



PHOTOS ET VIDÉOS aériennes en 4k

Idéal Productions vous offre ses services de photographie et vidéo par drone en haute résolution au format RAW et standard JPEG.

57, rue Verville Baie-du-Febvre J0G 1A0 819 979-1330	Alain Peddie Musicien Producteur-Concepteur sonore Pilote de drones
---	--

<https://peddieallan50.wixsite.com/idealprod>

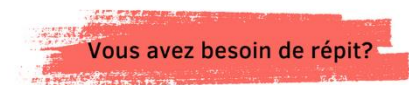
Le Programme

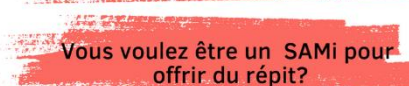
SAM est un programme de jumelage personnalisé de gardien à domicile pour offrir du répit aux parents et proches aidants de personnes en situation d'handicap.

SAM réfère des ressources qui ont les compétences pour prendre soin de l'usager et les disponibilités pour répondre aux besoins de répit du demandeur.

Le demandeur choisit le gardien avec lequel il se sent en confiance et établit une entente de service de gré à gré.

Le gardien aussi appelé le «SAMi», anime et accompagne l'usager dans ses loisirs, aide à l'alimentation et peut offrir des soins d'hygiène.

 Vous avez besoin de répit?

 Vous voulez être un SAMi pour offrir du répit?



Communiquez avec nous:
sam@rophcq.com
819 818-0276



Porteur du projet



Regroupement des organismes pour
personnes handicapées Centre-du-Québec

LES SEMEURS DE JOIE 60 ANS D'AMOUR



CHEF DE CHOEUR : LUCIE CLOUTIER
MUSICIENS: PIANO - CHANTAL NOURY • GUITARE - SÉBASTIEN DESHAIES
VIOLON - NATHALIE RIVARD • GUITARE BASSE - DANIEL LEMYRE

LE DIMANCHE 7 MAI 2023, 14H

THÉÂTRE BELCOURT
23A, RUE DE L'ÉGLISE, BAIE-DU-FEBVRE

ADULTE : 20 \$ / ÉTUDIANT : 5 \$
EN VENTE AUPRÈS DES CHORISTES OU AU 819-293-5502



FOIRE AGRICOLE de Nicolet

2e édition - 23 septembre 2023
à l'École d'Agriculture de Nicolet

INVITATION AUX EXPOSANTS
(artistes, artisans) à tenir un kiosque

25 \$ par table - **Il reste quelques places disponibles, faites vite!**

Communiquez avec Josée Dumas au
SAE Centre-du-Québec
819 371-5751 / jdumas10@lesae.ca



Cette année, le Centre de pédiatrie sociale Le Cercle participe au **Grand McDon** qui aura lieu le **mercredi 10 mai 2023 de 7h à 19h** au restaurant **McDonald's Madrid 2.0**. Le McDonald's Madrid 2.0 de Saint-Léonard-d'Aston remettra une partie des dons et des ventes de la journée au Centre de pédiatrie sociale Le Cercle qui est présent pour les familles vulnérables des MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska. **Vous aimeriez contribuer au mieux-être de votre communauté?** Devenez bénévole pour le Centre de pédiatrie sociale Le Cercle. Nous cherchons toujours quelques bénévoles pour l'événement du Grand McDon. **Venez manger au McDonald's Madrid 2.0 le 10 mai prochain pour soutenir les enfants d'ici.**

Pour nous joindre : 91 rue Fleury, Saint-Léonard-d'Aston, J0C1M0

819-937-2051 | administration@cpslecercle.com

Suivez-nous sur Facebook : CPS Le Cercle





INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR

Les inscriptions au camp de jour de Baie-du-Febvre pour l'été 2023 se tiendront du **11 mai au 1er juin**.

Le formulaire d'inscription 2023 sera disponible à partir du 11 mai sur le site web de la municipalité sous l'onglet « Loisirs et terrains de jeux » : <https://www.baie-du-febvre.net/loisirs-et-terrains-de-jeux>. Vous pourrez aussi venir récupérer votre formulaire papier au bureau municipal sur nos heures d'ouverture.

Pour votre information :

- Le paiement vous sera demandé uniquement lorsque nous vous confirmerons votre place au camp de jour à la fin de la période d'inscription;
- Seuls les formulaires entièrement complétés seront considérés;
- Les inscriptions sont ouvertes à tous dès le 11 mai, mais les résidents de Baie-du-Febvre seront priorisés durant la période d'inscription. Après le 1er juin, les places restantes seront allouées selon la formule « premier arrivé, premier servi ».

ENCOMBRANTS

Pour vous départir d'articles volumineux, nous vous invitons à utiliser la collecte qui se tiendra entre le **22 mai** et le **02 juin** selon votre secteur.

Pour vous assurer d'une collecte réussie, renseignez-vous sur les matières acceptées et sur les consignes à respecter.



LE SAVIEZ-VOUS?

**LE TEMPS DE
CHARGEMENT DOIT ÊTRE
RAPIDE ET LE MATÉRIEL
DOIT POUVOIR ÊTRE
CHARGÉ PAR 2 HOMMES.**



 WWW.RIGIDBNY.COM

 BACBLEU

 819-294-2999

RIGIDBNY

DOSSIER ÉOLIEN

FEUILLET D'INFORMATION – AVRIL 2023

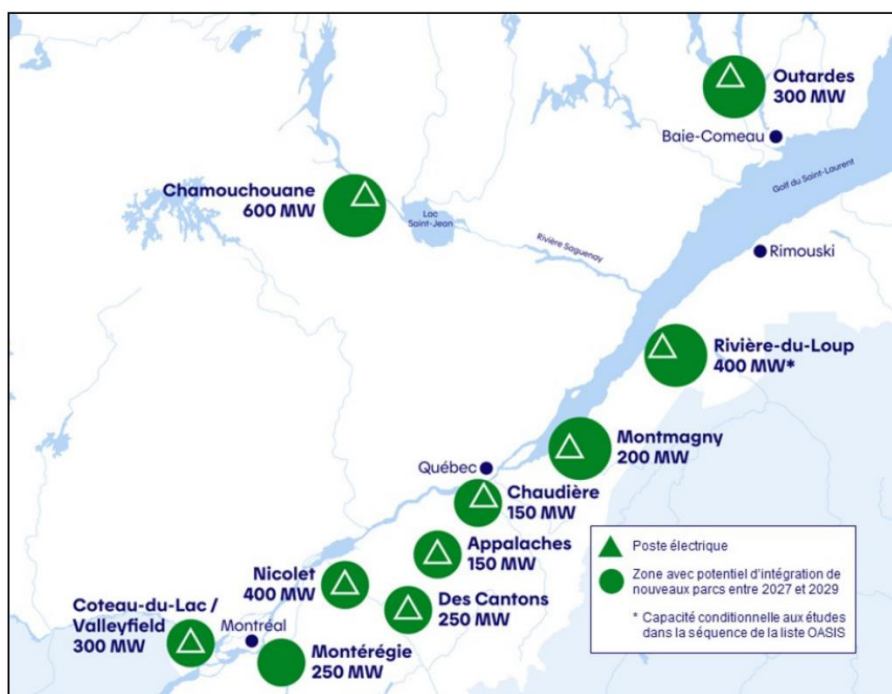
Mise en contexte

La Municipalité de Baie-du-Febvre désire fournir des informations à ses citoyens concernant un possible projet de parc éolien sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska et ainsi tenter de répondre à certaines préoccupations citoyennes face à ce projet. **À ce jour, la Municipalité de Baie-du-Febvre n'a pas été approchée par des promoteurs pour l'installation d'éoliennes sur son territoire**, mais il s'agit d'une possibilité à moyen/long terme.

Appel d'offres d'Hydro-Québec

Un appel d'offres a été lancé par Hydro-Québec le **31 mars 2023**. Il vise 1 500 mégawatts de source éolienne répartis dans plusieurs régions du Québec afin de répondre aux besoins en électricité à long terme de sa clientèle québécoise au moyen d'un bloc d'énergie déterminé par un règlement du Gouvernement du Québec. Différents promoteurs travaillent donc à monter des soumissions qu'ils présenteront à Hydro-Québec : ils sélectionnent des municipalités et y font de la prospection auprès des propriétaires afin de monter leur dossier de soumission. **C'est toutefois Hydro-Québec qui déterminera quelles soumissions sont retenues au terme de l'appel d'offres.** Ainsi, même si une municipalité est approchée par un promoteur, il n'y a aucune garantie qu'elle reçoive des éoliennes dans le cadre de cet appel d'offres. L'ouverture des soumissions par Hydro-Québec est prévue le **13 septembre 2023**. L'annonce des soumissions retenues, quant à elle, se fera en **décembre 2023**.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec devront être réalisés à l'intérieur des zones identifiées sur la carte ci-dessous, de manière à permettre le raccordement des projets entre le 1er décembre 2027 et le 1er décembre 2029. Les projets retenus par Hydro-Québec permettront de contribuer à soutenir la demande croissante en électricité au Québec. Dans son Plan d'approvisionnement 2023-2032, Hydro-Québec anticipe une croissance de la demande québécoise d'électricité de 25 térawattheures (TWh) ou 14% sur la période 2022-2032.



Source : Hydro-Québec





Baie
du-Febvre

DOSSIER ÉOLIEN

FEUILLET D'INFORMATION – AVRIL 2023 (SUITE)

La MRC de Nicolet-Yamaska comme partie prenante

Si un projet éolien voit le jour, la MRC souhaite être partenaire afin de maximiser les retombées économiques pour les municipalités. **Un tel projet est cohérent avec le Plan de transition écologique de la MRC** adopté en novembre 2019 (2019-01-004 : *Déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique*). De plus, la MRC voit le développement éolien comme une source potentielle de diversification des revenus des municipalités, ce qui pourrait contribuer à **alléger le fardeau fiscal des contribuables**.

Votre opinion compte

Bien qu'aucun projet éolien ne soit envisagé dans l'immédiat à Baie-du-Febvre, il nous paraît primordial d'informer et d'entendre les citoyens à ce sujet. N'hésitez pas à contacter le bureau municipal si vous avez des questions ou des inquiétudes en lien avec les éoliennes : nous vous répondrons au meilleur de nos connaissances et selon les informations que nous possédons à ce jour.

Soyez également assurés qu'avant d'adopter un règlement en lien avec les éoliennes, une assemblée publique sera tenue afin d'entendre tous les citoyens qui désirent s'exprimer sur le sujet. Le conseil municipal représente l'ensemble de la population et le choix d'appuyer ou non ce projet de parc éolien reflètera le positionnement de la majorité de sa population.

Pour en savoir plus...

Pour pousser la réflexion plus loin, nous vous invitons fortement à consulter des études sur des parcs éoliens déjà établis au Québec et ailleurs dans le monde. Voici quelques suggestions d'articles qui pourraient vous intéresser :

- « Questions et réponses », Parc éolien Pierre-de-Saurel :
<https://eoliennespierredesaurel.com/questions-et-reponses/>
- « Éoliennes et santé publique : synthèse des connaissances – Mise à jour », INSPQ :
www.inspq.qc.ca/es/node/3841
- « Quel est l'impact environnemental des éoliennes ? », Greenpeace France :
www.greenpeace.fr/impact-environnemental-eolienne/

Municipalité de Baie-du-Febvre

298, route Marie-Victorin

819 519-6422, ext. 1 | municipalite@baie-du-febvre.net